Les **entreprises d'insertion** et de **travail temporaire d'insertion**

2 000
entreprises
à travers la France

100 000
personnes
accompagnées

Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail.

Article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948

la fédération des entreprises d'insertion

Efficacité économique,
finalité sociale

EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE

Des entreprises...

- **Compétitives** sur des marchés concurrentiels*
- Qui offrent une **qualité de service** au moins équivalente aux entreprises “ordinaires” en termes de prix, de productivité et de professionnalisme
- Appliquant la **convention collective** propre à leurs secteurs d’activités
- Qui respectent toutes les exigences règlementaires en matière de sécurité, de conditions d’emploi et de respect de l’environnement

** 85 à 95 % du chiffre d’affaires issu des activités marchandes, contre seulement 5 à 15 % issu de subventions publiques pour assurer leur mission d’insertion*

Nos principaux secteurs d’activité

NUMÉRISATION & COMMUNICATION

PAYSAGE & BIODIVERSITÉ

NETTOYAGE & PROPRETÉ

MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

TRANSPORT & LOGISTIQUE

RESTAURATION & ALIMENTATION

BÂTIMENT & TRAVAUX PUBLICS

UNE SOLUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE

- Des acteurs économiques clés pour soutenir les **marchés en tension**
- Des **emplois locaux** qui dynamisent les territoires
- Une solution idéale pour les politiques d'**achats socialement responsables**

FINALITÉ SOCIALE

Des entreprises...

- Qui mettent leurs activités économiques au service de la politique d'**insertion vers l'emploi durable** de personnes fragiles
- Pleinement **engagées dans la bataille contre l'exclusion sociale** et le chômage de longue durée
- Qui **accompagnent individuellement** chaque salarié en insertion dans leur projet de vie professionnelle par la **levée des freins à l'emploi** (mobilité, logement, santé, etc.)
- Qui **investissent dans la formation** des salariés en insertion pour l'obtention de compétences techniques et humaines
- Qui ouvrent des **débouchés vers l'emploi** durable de leurs salariés en insertion

Un contrat de 24 mois maximum

ORIENTATION DU SALARIÉ VERS L'INSERTION PAR SON PRESCRIPTEUR

EMBAUCHE EN CDDI

SITUATION DE TRAVAIL

ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

FIN DU CDDI ET POURSUITE DU PARCOURS PROFESSIONNEL

QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UN PARCOURS D'INSERTION ?

- Demandeur d'emploi de longue durée (> 2 ans)
- Allocataire des minimas sociaux (RSA, ASS, AAH)
- Jeunes en grande difficulté (< 26 ans)
- Travailleur handicapé

- Rythme de 35h/semaine
- Rémunération au SMIC ou plus
- Conditions sociales identiques aux autres salariés

- Définition d'un projet professionel
- Actions de formation et de préqualification
- Périodes d'immersion

- Accueil et diagnostic socioprofessionnel
- Préparation à la « sortie »

Un modèle qui fonctionne !

Sur 10 salariés passés
par une entreprise d'insertion
ou de travail temporaire d'insertion :

5 obtiennent un emploi en CDI ou en CDD

2 continuent dans une formation ou au sein d'une autre structure d'insertion

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Des entreprises conventionnées avec l'Etat

Agréées pendant trois ans maximum (renouvelable), les Ei et ETTi doivent démontrer la preuve de leur viabilité économique et de la qualité des moyens dédiés à l'insertion pour espérer obtenir les subventions publiques censées couvrir une partie des coûts liés à la formation et à l'accompagnement socio-professionnel.

UNE MISSION SOCIALE ENCADRÉE ET ASSOCIÉE À DES OBLIGATIONS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS

Un savoir-faire et une expertise uniques au service de l'insertion

Grâce à une organisation spécifique unique en son genre, les entreprises d'insertion réussissent à concilier efficacité économique et finalité sociale au service de personnes éloignées de l'emploi.
Le management, l'encadrement technique, l'accompagnement et la formation complètent leur panel de compétences liées à leurs activités propres.

Particuliers ou professionnels : faites appel aux entreprises d'insertion près de chez vous !

LABEL RSEI : LE CHOIX DE L'EXCELLENCE POUR LES ENTREPRISES D'INSERTION

Le label RSEi (Responsabilité Sociétale des Entreprises inclusives) est une déclinaison de la norme internationale ISO 26 000, adaptée aux entreprises inclusives. Ce label atteste du niveau de maturité des entreprises inclusives en matière de RSE en y intégrant les spécificités de la mission d'inclusion des personnes vulnérables.

la fédération des entreprises d'insertion
Efficacité économique, finalité sociale

Cofinancé par l'Union européenne

Retrouvez les entreprises d'insertion près de chez vous sur lesentreprisesdinsertion.org

18-20 rue Claude Tillier 75012 PARIS
mais également dans 13 régions

Tél. 01 53 27 34 80
contact@lesentreprisesdinsertion.org